



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres médico-sociaux

Question écrite n° 103548

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le ministre de la santé et des solidarités quelle réponse il compte apporter à la demande alsacienne d'obtenir une extension de cinq places en appartement de coordination thérapeutique (ACT) sur les 150 nouvelles places qui seront, cette année encore, attribuées sur l'ensemble du territoire français. La demande de l'association GALA (Gestion d'appartements collectifs associatifs) remonte déjà à trois ans et le besoin est de plus en plus pressant : villes, départements, hôpitaux universitaires, hébergement d'urgence, les associations comme Le Nid, Paroles de femmes, Aides, reçoivent une population de plus en plus nombreuse et de plus en plus désocialisée, souvent migrante (surtout des femmes avec des enfants), souffrant du VIH, d'hépatite et d'autres pathologies lourdes et invalidantes. Le besoin est donc immense et ces cinq places absolument nécessaires.

Texte de la réponse

Les appartements de coordination thérapeutique (ACT) sont intégrés dans le champ des établissements sociaux et médicosociaux et soumis au régime des autorisations prévu par les dispositions du code de l'action sociale et des familles. Ainsi, les projets de création, de transformation ou d'extension d'appartements de coordination thérapeutique sont soumis à autorisation, après avis du comité régional de l'organisation sanitaire et sociale. Ces créations ou extensions visent à répondre à l'évolution des besoins, tout en tenant compte des données épidémiologiques relatives au VIH-Sida collectées par l'Institut national de veille sanitaire, ainsi que du taux d'équipement régional constaté. Les demandes, concernant les places qui doivent être attribuées pour 2006, sont en cours d'examen. Le dossier de l'association GALA fera l'objet d'une grande attention. Si les besoins sont attestés et s'il y a des projets, toutes les possibilités sont ouvertes. Par ailleurs, le ministre de la santé et des solidarités rappelle que la création de 150 places supplémentaires est prévue au niveau national, en 2007.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103548

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9528

Réponse publiée le : 31 octobre 2006, page 11411